



Nos **solutions** pour faire face aux crises agricoles

Face aux crises agricoles actuelles, vous pouvez rencontrer des difficultés importantes. La MSA a des solutions pour y faire face : aides financières, accès aux prestations sociales, soutien psychologique...

Mon activité pro

Vous êtes exploitant ou employeur ? La MSA peut aménager le paiement de vos cotisations sociales et aider à financer des équipements, pour améliorer votre trésorerie et vos conditions de travail.

► **Facilités de paiements des cotisations**

Pour régler vos cotisations sociales, vous pouvez demandeur un échéancier de paiement en cliquant ici. Il existe aussi des dispositifs vous permettant d'étaler ou de moduler vos paiements sur l'année.

► **Prise en charge d'une partie des cotisations**

La MSA dispose d'un fonds pour aider les exploitants à payer leurs cotisations sociales. Si vous rencontrez des problèmes de trésorerie et que votre exploitation est viable, vous pouvez demandeur une prise en charge de cotisations sociales en cliquant ici.

► **Aides financières à la prévention du risque animal**

Pour les professionnels touchés par la maladie hémorragique épizootique (MHE) ou la fièvre catarrhale ovine (FCO), la MSA peut aider à financer du matériel de contention animale pour réduire le risque d'accidents.



Mes droits

► Le rendez-vous prestations : faites le point sur vos droits

La MSA propose un rendez-vous personnalisé pour vous aider à faire le point sur votre situation et sur les prestations auxquelles vous pouvez avoir droit : RSA, prime d'activité, aides au logement, prestations familiales, complémentaire santé solidaire.

Un conseiller MSA vous accompagne pour actualiser votre situation, réaliser vos démarches et faciliter l'accès à vos droits.

Le rendez-vous peut être réalisé en accueil ou par téléphone, à votre demande ou sur proposition de la MSA.

► Autres aides

La MSA propose des aides complémentaires pour vous accompagner dans les situations difficiles. Elles peuvent notamment concerner le logement, l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires pour les enfants. Des aides financières exceptionnelles peuvent vous être accordées pour faire face à des charges courantes. Découvrez les [**prestations d'Action Sanitaire et Sociale de la MSA Picardie en cliquant ici.**](#)

La MSA Picardie propose aussi des actions collectives, comme des groupes d'échanges qui permettent aux exploitants qui le souhaitent de se rencontrer entre pairs. Pour bénéficier d'un accompagnement social complet, contactez le service Action Sanitaire et Sociale via votre espace privé MSA ou par téléphone au 03 22 80 60 02.





Mes soutiens

► Orientation

Sentinelles Agricoles : Les sentinelles agricoles sont des personnes formées pour vous orienter selon votre situation et vos difficultés. Pour en savoir plus sur les [Sentinelles, cliquez-ici](#).

Ma Boussole Agricole : Sur le site www.maboussoleagricole.fr, vous trouverez l'ensemble des dispositifs de la MSA Picardie et de ses partenaires. En fonction des difficultés qui vous mettent en situation de mal-être, vous trouverez le soutien dont vous avez besoin.

Délégués MSA : La MSA compte 681 délégués répartis sur l'ensemble du territoire picard. Exploitants, employeurs ou salariés agricoles, actifs ou retraités, ils sont là pour vous : ils vous écoutent, vous accompagnent et portent votre voix.

► Soutien psychologique

Agri'Ecoute: [Agri'Ecoute](#) est disponible 24h/24 et 7j/7 pour parler anonymement et en toute confidentialité avec un psychologue.

Accompagnement psychologique : Vous ressentez le besoin de consulter un psychologue. En consultant l'[annuaire Mon soutien psy](#) vous trouverez un psychologue conventionné avec l'assurance maladie. Dans certaines situations, la MSA Picardie peut prendre en charge les consultations psychologiques.



Mes soutiens

► Accompagnement face au mal-être

Plume : Si les difficultés s'accumulent et que cela vous met dans une situation de mal-être, des travailleurs sociaux, infirmiers, médecins du travail, psychologues, et conseillers en protection sociale se coordonnent pour vous accompagner afin que votre situation soit prise en charge dans sa globalité. Pour vous faire connaître, adressez un mail à : signalementmaetre.grprec@picardie.msa.fr. Pour en savoir plus sur [le dispositif Plume, cliquez-ici](#).

Aide au répit : Si vous êtes exploitant agricole et que vous vous sentez épuisé professionnellement, un travailleur social peut vous écouter, faire le point avec vous et vous accompagner. Ce dispositif permet d'être accompagné par un travailleur social et réaliser une évaluation de votre situation et de vos besoins, afin de vous proposer différentes solutions telles que l'aide au remplacement temporaire jusqu'à 14 jours, l'aide administrative ponctuelle pour vous soulager dans certaines démarches, des actions collectives pour prévenir les situations d'épuisement professionnel. Pour en savoir plus sur [l'aide au répit, cliquez-ici](#).

Horizon : Si votre mal-être est tel que des idées suicidaires surviennent, un binôme infirmière/psychologue vous accompagne dans cette phase difficile, et mobilise les professionnels adaptés à votre situation. Pour vous faire connaître, adressez un mail à : cellulesignalement.grprec@picardie.msa.fr. En cas de besoin, le 3114 est un numéro national de prévention du suicide accessible à tout moment. Pour en savoir plus sur [le dispositif Horizon, cliquez-ici](#).

Accompagnement vers le mieux-être au travail : Si votre activité professionnelle génère des difficultés ou une situation de mal-être, des conseillers en prévention des risques professionnels peuvent vous accompagner pour identifier des solutions adaptées et agir sur vos conditions de travail.

Selon votre situation, cet accompagnement peut permettre de financer un diagnostic (ergonomie, psychologie du travail...), un accompagnement personnalisé ou des aménagements matériels et/ou organisationnels. Pour en savoir plus, [cliquez-ici](#). Contactez le 03 23 23 65 59 / 03 23 23 65 17 ou à secretariatprp.grprec@picardie.msa.fr.

Contactez-nous :

**Pour faire le point sur votre situation,
prenez rendez-vous sur votre espace privé**

picardie.msa.fr

ou par téléphone au 03 22 80 60 02

Découvrez le module Soutien Agri' :

**Le module Soutien agri' référence toutes les aides
existantes et les contacts pour en bénéficier.**

[Accéder à Soutien Agri en cliquant ici.](#)



Soutien agri'

**Nos solutions pour faire face
aux crises agricoles**



santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore